



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

BULLETIN D'INFORMATION

Office d'Information, 3, rue de la Congrégation, Luxembourg.

No 3 (2^{me} année)

Luxembourg, le 31 mars 1946

Mémorial (Mois de mars).

Ministère des Finances. Par arrêté grand-ducal du 19 mars 1946 Monsieur Léon Schaus, Conseiller de Gouvernement, a été nommé Directeur de l'Administration des Contributions et Accises.

L'arrêté grand-ducal du 20 mars 1946 règle l'émission de nouvelles pièces de monnaie luxembourgeoise de 1 franc en cupro-nickel et de 25 centimes en bronze monétaire. C'est la première émission de monnaie luxembourgeoise divisionnaire après la guerre.

En vue de sauvegarder les droits du Trésor, un arrêté grand-ducal du 28 mars 1946 règle la procédure d'opposition sur les titres telle qu'elle a été envisagée à l'arrêté grand-ducal du 4 novembre 1944 sur le recensement des titres luxembourgeois et étrangers.

Le délai de clôture de la souscription aux obligations de la 1^{re} tranche de l'emprunt 1946 a été prorogé jusqu'au 13 avril 1946 inclusivement par arrêté ministériel du 23 mars 1946.

Ministère d'Etat. La loi du 27 février 1946 dispose que les attributions spéciales qui avaient été conférées au Gouvernement par les lois du 28 septembre 1938 et 29 août 1939 et qui portaient extension de la compétence du pouvoir exécutif sont abrogées. La même loi prévoit l'octroi de nouveaux pouvoirs spéciaux au Gouvernement jusqu'au 31 décembre 1946.

Ministère de la Force Armée. Par l'arrêté grand-ducal du 8 mars 1946 les Luxembourgeois de la classe 1927 sont appelés sous les armes.

Deux arrêtés ministériels du 18 octobre 1945 déterminent la composition de la Haute Cour Militaire et du Conseil de Guerre.

Ministère de la Justice. Un arrêté grand-ducal du 23 mars 1946 a pour objet de réintégrer dans les locaux à destination commerciale ou à usage professionnel les locataires qui en ont été dépossédés par les autorités occupantes.

La procédure administrative en matière de marques de fabrique et de commerce est modifiée par un arrêté ministériel du 27 février 1946.

L'arrêté ministériel du 1^{er} mars 1946 institue une commission technique consultative en matière de propriété industrielle.

Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Un arrêté grand-ducal du 4 mars 1946 fixe le maximum du salaire normal en matière d'assurance-maladie, d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité et d'assurance de la retraite des ouvriers-mineurs et -métallurgistes, ainsi que nouvelle fixation de la rémunération annuelle limite de l'assurance-maladie obligatoire des employés.

Un arrêté ministériel du 25 février 1946 fixe la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière d'assurance sociale.

SOMMAIRE:

	Page		Page
1) Mémorial (Mois de mars)	1	6) La Reconstruction des Bâtiments Publics	6
2) Chambre des Députés (Mois de mars)	2	7) Emprunt national	7
3) Funérailles Nationales des 9 et 10 mars	2	8) L'Aviation au Grand-Duché de Luxembourg	7
4) L'Oeuvre des Pupilles de la Nation	4	9) Le Ministère des Affaires Etrangères com- munique	8
5) La Reconstruction des réseaux de distribution d'électricité	5	10) Nouvelles d'Amérique	8
		11) Le Mois à Luxembourg	8

Chambre des Députés (Mois de mars).

- 5 mars 1946 : Réunion des trois sections de la Chambre et de la Commission du Travail : Délibération sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 1946.
Commission du Travail : Organisation des débats parlementaires.
- 6 mars 1946 : Réunion des trois sections de la Chambre et de la Commission du Travail : Même objet.
- 7 mars 1946 : Réunion d'une section centrale, Réunion de la 1^{re} et de la 2^e section ainsi que de la commission des Affaires Etrangères. Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères fait un exposé sur la situation politique internationale.
- 13 mars 1946 : Réunion de la Commission du Travail : Délibération sur les projets d'arrêtés grand-ducaux. Réunion de la section centrale ; Délibération sur le budget de 1946.
- 19 mars 1946 : Assemblée des sections réunies de la Chambre : Etude et discussion du projet de loi ayant pour objet l'abrogation des dispositions introduites par le pouvoir occupant en matière d'assurance sociale. Réunion de la section centrale : Délibération sur le projet de loi du budget.
- 20 mars 1946 : Réunion de la section centrale : Discussion sur le projet de loi concernant les allocations familiales pour les salariés.
- 21 mars 1946 : Délibération de la section centrale sur le projet de loi portant modification de la loi sur l'organisation judiciaire, sur les attachés de justice et sur l'exercice de la profession d'avocat et la discipline du barreau.
- 22 mars 1946 : Réunion de la section centrale : Discussion du projet de loi concernant les allocations familiales. Réunion de la section centrale : Discussion du projet de loi portant répression de la collaboration économique avec l'ennemi durant la période d'occupation.
- 25 mars 1946 : Continuation des débats de la section centrale sur la collaboration économique.
- 26 mars 1946 : Réunion de la Commission du Travail et des Sections Centrales : Discussion du projet de loi portant création d'un impôt sur le capital, discussion du budget, discussion du projet portant en matière de crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, introduction de l'ordonnance pénale et majoration des amendes répressives ainsi que du projet de loi sur la collaboration économique.
- 28 mars 1946 : Réunion de la 1^{re} section de la Chambre et 17^e séance publique. Sommaire de la séance : Dépôt d'un projet de loi par Monsieur le Ministre d'Etat ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements et portant augmentation des prix des loyers. Dépôt d'un projet de loi par Monsieur le Ministre des Finances apportant certaines modifications au régime de l'impôt sur le chiffre d'affaires.
Assermentation de l'honorable Monsieur Peusch en remplacement de Monsieur le député Nicolas Mathieu, décédé.
- Règlement des travaux parlementaires : Discussion et adoption du projet de loi portant modification de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire et de la loi du 23 août 1882 sur les attachés de justice.
- Dépôt d'une proposition de loi portant reclassement du juge de paix d'Esch-sur-Alzette.
- Projet de loi concernant les amendes répressives en matière de crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat et portant réglementation de la procédure applicable en matière de crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat et contre la sécurité des armées alliées sur le territoire du Grand-Duché.

Funérailles Nationales des 9 et 10 mars.

Le rapatriement des dépouilles mortelles d'un certain nombre de nos martyrs mis à mort par l'ennemi a eu lieu samedi, le 9 mars. Le Gouvernement avait tenu à faire revenir d'Allemagne leurs corps et à les ensevelir en terre luxembourgeoise dans le cadre de funérailles nationales dignes de leur sacrifice. Les autorités françaises de la zone d'occupation avaient accordé la permission spéciale de faire transférer les corps des Luxembourgeois ensevelis au camp de concentration de Hinzert et dès le 1^{er} mars les services compétents avaient commencé à procéder sur place aux opérations d'exhumation et d'identification. Il s'agissait de 46 patriotes fusillés en septembre 1942 et en février 1944. Parmi les quarante-six corps, quatre seulement avaient pu être identifiés ; les quarante-deux autres étaient bien les corps de victimes luxembourgeoises, mais aucune garantie d'identification ne pouvait être donnée pour chaque corps pris individuellement. Devaient encore être trans-

férés à Luxembourg deux corps enterrés à Bonn et 21 urnes conservées à Francfort/Main.

Le rapatriement fut effectué le 9 mars. Le convoi comprenait douze camions militaires ornés des couleurs luxembourgeoises. Il partit de Hinzert vers 10 h. du matin, conduit par le capitaine Albrecht, rescapé de Hinzert. A Hermeskeil et à Trèves des détachements de troupes françaises d'occupation présentèrent les armes au passage du convoi. Vers trois heures de l'après-midi il arriva au pont de Wasserbillig où il devait passer sur territoire luxembourgeois. C'est à ce moment précis qu'en signe de deuil public une minute de silence fut observée dans tout le pays ; la circulation s'arrêta dans les rues, Radio-Luxembourg suspendit ses diffusions, les cloches de toutes les églises sonnèrent.

A 3,01 h. le message suivant de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse fut lu à Radio-Luxembourg et dans toutes les écoles du pays :

« Döser Dég kommen aus dem frie'me Land de'
« eröm, de' am Dengscht fun der Freihét gefall sin.
« Mir empfenken sie mat Le'ft an Dankbarkét a
« mir léen sie an de letzeburger Buedem, dén hir
« Hémecht ass. Hirt Undenken lie'wt an onsen
« Hierzer ewe' eng héleg Flâm.

« Hält dir d'Wuecht op hirem Grâw, vergiesst
« sie net, a gött weider hire freie Géscht. »

« En ce jour reviennent d'Allemagne les dépouilles
« mortelles de nos compatriotes tombés pour
« la cause de la liberté. Nous les accueillons avec
« amour et reconnaissance. Maintenant ils reposeront
« dans la terre luxembourgeoise qui est leur patrie,
« et leur souvenir vivra dans nos cœurs comme une
« flamme sacrée.

« Veillez sur leur tombe, ne laissez pas se perdre
« leur souvenir et transmettez à vos enfants leur
« ardent amour de la liberté. »

Entretemps, au pont de Wasserbillig, le convoi passa lentement la frontière entre deux haies de chasseurs alpins français et de soldats américains qui présentaient les armes. Il fut reçu sur le sol luxembourgeois par S.E. Monsieur le Dr. Charles Marx, Ministre de la Santé Publique, Monsieur Joseph Kauffman, Commissaire général au Rapatriement et Monsieur l'abbé Jules Jost, représentant de Monseigneur l'Evêque de Luxembourg. Les cercueils et les urnes furent bénis par Monsieur l'abbé Weydert. Un groupe de notables des villes et villages de la contrée mosellane assistaient à la cérémonie, après laquelle la colonne se remit en marche vers Luxembourg, traversant Mertert, Grevenmacher, Berg, Roodt-/Syr, Niederanven et Senningen.

Au point où le convoi passa sur le territoire de la ville de Luxembourg, à Kaltgesbrück, le bourgmestre M. Gaston Diderich, accompagné des échevins MM. Lambert Schaus, Emile Hamilius et Fr. Schneider, l'accueillit au nom de la municipalité et l'accompagna vers la ville haute à travers la double haie que formait le long des rues une foule muette et se découvrant au passage.

Les cercueils devaient être exposés au Cercle Municipal jusqu'au lendemain 10 mars à midi. Le Hall avait été transformé en chambre ardente, le

péristyle drapé de noir et orné de deux oriflammes tricolores, les réverbères allumés et voilés de crêpe noir.

Une foule très nombreuse attendait à la Place d'Armes l'arrivée des voitures. Un à un les cercueils furent descendus et portés à l'intérieur de la chambre ardente par des rescapés des camps de concentration qui portaient l'uniforme rayé des bagnards ou les habits barrés de blanc du K.Z. de Hinzert, tandis que la musique de la garde jouait des marches funèbres, la sonnerie aux morts et finalement l'hymne luxembourgeois.

Vers 7 heures du soir le public fut admis à défilé devant les cercueils et les urnes. La population luxembourgeoise témoigna d'une façon émouvante par sa participation et par la dignité de sa conduite combien elle honore ceux qui sont tombés pour la cause de notre patrie. On évalue qu'une foule de 25.000 personnes, observant spontanément l'ordre le plus stricte et le silence le plus absolu, défilait pendant toute la nuit. Des délégations des invalides de guerre, de l'ancienne compagnie des volontaires, des maquisards et de la batterie, des scouts, de l'armée luxembourgeoise, de la résistance et des anciens prisonniers des K.Z. etc. eurent l'honneur de veiller à tour de rôle auprès des cercueils.

Le lendemain dimanche, 10 mars, l'Office des Morts fut solennellement célébré en la Cathédrale de Luxembourg par Monseigneur l'Evêque en présence de LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg, le Prince Félix et le Grand-Duc héritier Jean, de la Cour, des diplomates, du Gouvernement, des parents des morts, des délégations des mouvements de résistance etc.

Après les cérémonies à la Cathédrale les autorités se rendirent au Cercle Municipal où S.A.R. Madame la Grande-Duchesse s'inclina devant le catafalque et y déposa des fleurs. Monseigneur l'Evêque donna l'absoute.

A la fin de cette cérémonie les morts identifiés furent transférés dans leurs communes respectives, pour y être ensevelis parmi les leurs. Les héros inconnus furent inhumés au Cimetière Notre-Dame dans l'après-midi du dimanche.

L'œuvre des Pupilles de la Nation.

Les pays et les foyers ont été ravagés par les atrocités d'une guerre sans merci. Le monde en est encore bouleversé, désaxé. Combien de familles ont été atteintes dans leur chair ! Partout les difficultés à déblayer sont immenses, il s'agit de rebâtir l'humanité, de sauver les peuples en détresse. Aux travaux pacifiques et humanitaires de l'O.N.U. sur le plan international doivent correspondre des efforts analogues à l'intérieur des divers pays.

Le Grand-Duché de Luxembourg a terriblement souffert dans la tourmente. Fidèles aux vertus chevaleresques qui gisent dans les profondeurs de la race, épris de justice et de liberté, les Luxembourgeois avaient, avec une spontanéité éclatante, embrassé la cause alliée. Furieux, décontenancés par l'attitude héroïque du petit peuple qui osait braver les champions du sadisme et de la brutalité,

les nazis firent flèche de tout bois, pour le mettre à la raison. Mais malgré les menaces, violences et assassinats, le Luxembourg tenait magnifiquement. Plus d'un dixième de sa population fut jeté dans les camps de la mort lente, exilé ou emprisonné, sa jeunesse se vit pressée de force dans la Wehrmacht. Vint la Libération. Après le délire et l'enthousiasme de la délivrance, les hordes de von Rundstedt envahirent de nouveau le nord du territoire, coup assommant pour le pays, car durant ce sanglant épisode, les ruines matérielles ajoutèrent encore aux immenses misères morales.

Après la libération définitive, l'Etat se trouvait donc devant une situation désastreuse entre toutes. Il fallait improviser aide et secours. Abstraction faite de la Croix-Rouge qui fonctionnait sans relâche, il s'agissait de créer d'autres organisations cari-

tatives, puisque les difficultés, étaient trop diverses et enchevêtrées. C'est ainsi que naquirent l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et l'Oeuvre des Pupilles de la Nation.

Partant du principe que les enfants des héros et des martyrs, de tous ceux qui ont subi l'effet direct de l'opresseur, ont droit à la reconnaissance de la Nation, les nobles créateurs de cette dernière fondation se sont assimilés à la volonté publique. En collaboration directe avec l'Etat, il se chargent de veiller aux intérêts tant matériels que moraux des enfants de parents morts pour la liberté et l'indépendance du pays. Selon l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 1945, sont à considérer comme pupilles de la Nation : jusqu'à l'âge de 21 ans, respectivement jusqu'au terme de leurs études :

les enfants des parents fusillés par l'opresseur ;

les enfants des prisonniers et déportés politiques morts aux camps de concentration ou dans la déportation ;

les enfants des parents qui, de retour au pays, sont morts des suites du traitement subi dans les camps de concentration et des privations endurées dans les camps de déportation ;

les enfants des soldats tombés dans les armées alliées ou au service de la résistance ;

les enfants des parents victimes des événements de guerre. Les enfants des parents qui sont morts par un acte de patriotisme caractérisé ont un droit de priorité.

Au comité directeur, composé de personnalités choisies de préférence parmi les compatriotes ayant particulièrement souffert des mesures ennemies, incombe la mission d'établir la liste des enfants bénéficiaires, d'en conseiller les tuteurs ou membres de famille, de se faire leur interprète auprès des pouvoirs publics et de procéder par une juste répartition des subsides. Le comité de patronage a pour tâche de seconder le comité directeur dans ses fonctions. Les fonds de l'Oeuvre sont constitués par la générosité publique et privée.

Ainsi toutes les classes de la population et notamment la jeunesse viennent en aide aux enfants lésés par la guerre.

Plus de 650 pupilles jouissent des bienfaits de cette noble organisation qui se dresse comme un monument de la solidarité nationale. Une trentaine de nos orphelins entre 6 et 11 ans font en ce moment un séjour de 4 mois dans une maison de repos en Suisse. Le peuple luxembourgeois n'oubliera jamais les enfants de ses héros et ne cessera de les entourer de toute sa sollicitude.

La Reconstruction des réseaux de distribution d'électricité.

L'offensive Rundstedt qui dès la mi-décembre 1944 dévasta le nord et l'est de notre pays, détruisit ou mit hors service la totalité des lignes à haute tension, des postes de transformation et des réseaux locaux qui se trouvent au nord et à l'est d'une ligne passant par Niedercolpach, Reichlange, Useldange, Finstertal, Colmar-usines,

Cruchten, Nommern, Larochette, Christnach, Altrier, Brouch, Biwer, Wecker, Flaxweiler, Gostingeng, Bous, Ellange, Mondorf-les-Bains.

Le tableau ci-après permet de comprendre l'étendue des dégâts subis par les installations de distribution.

	Total		Endommagé ou détruit en % du total
	pour le pays	dans la région sinistrée	
1. Longueur des lignes à haute tension	1135	620	55
2. Longueur des lignes à basse tension.....	1120	510	45
3. Nombre des postes de transformation	505	270	53
4. Nombre des réseaux à basse tension	491	270	55
5. Nombre de raccordements basse tension	74 500	18200	24

La moitié des installations à haute et basse tension était détruite ou gravement endommagée à la libération et un quart de la population du pays directement affecté par la mise hors service prolongée des installations. Mais ce fut précisément dans les régions dévastées que le manque d'énergie se fit le plus cruellement sentir dès la rentrée des habitants.

Les artisans, menuisiers, mécaniciens, serruriers et entrepreneurs avaient besoin de la force électrique pour actionner leurs ateliers et leurs machines, le cultivateur désirait battre le blé qui avait été sauvé et qui en raison des difficultés de transport était indispensable à l'alimentation de la population.

Pour aider efficacement, il fallait aider vite. Aussitôt le déminage effectué le long d'un parcours de ligne à haute tension, le concessionnaire général mit en action tous ses moyens pour une réparation rapide. Avec l'autorisation du Gouvernement on se contenta d'abord d'une réfection provisoire.

C'est ainsi qu'à défaut de matériel les lignes à haute tension montées sur poteaux béton et sur poutrelles Grey furent provisoirement réparées avec des poteaux en bois imprégnés pris du stock, que l'almelec (alliage spécial d'aluminium à haute résistance mécanique) fut remplacé par de l'aluminium ordinaire et de l'acier galvanisé, que les tronçons de conducteurs en almelec ou cuivre furent jonctionnés au moyen de raccords, parfois

espacés de moins de 30 m. seulement, dans le seul but de fournir plus rapidement l'aide inestimable que constituent pour les sinistrés l'éclairage et la force électrique. Parallèlement à ces travaux les conducteurs trop déchiquetés ont été récupérés pour autant que faire se pouvait et envoyés en usine pour servir de matière première à la fabrication de conducteurs nouveaux.

Du premier février 1945 au premier février 1946 le concessionnaire général à lui seul a posé environ 1500 poteaux en bois nouveaux

575 poteaux Grey

remplacé 5700 isolateurs à haute tension

16500 isolateurs à basse tension

et confectionné 35000 épissures ou raccords de câbles. Pendant la deuxième partie de l'année 1945 heureusement l'achat de conducteurs ne fut plus lié à la mise à disposition préalable de mitraille de cuivre de sorte qu'il fut possible depuis d'éviter les réparations provisoires et très coûteuses sur de nombreux kilomètres de lignes à haute et basse tension. D'ailleurs 40% en moyenne du cuivre et de l'aluminium avait disparu et devrait donc être remplacé. Ainsi il a été utilisé le matériel neuf suivant :

125 tonnes de conducteurs en cuivre

55 tonnes de conducteurs en acier

15 tonnes de conducteurs en aluminium.

A l'heure actuelle il ne reste sans raccordement que 200 abonnés environ autrefois desservis, c'est-à-dire 1% à peine du nombre des sinistrés. Les efforts sont continués pour les satisfaire.

Les réseaux à haute tension et en partie aussi les réseaux locaux qui au cours de la première période de l'année 1946 n'ont pu être rétablis qu'avec des moyens de fortune seront évidemment reconstruits dans la suite afin qu'ils présentent une sécurité normale tant au point de vue électrique que mécanique. Il ne convient pas en effet de laisser subsister au delà du temps strictement indispensable des installations, réparées parfois à la hâte et avec des moyens de fortune, si l'on ne veut multiplier les sources d'accidents graves.

Grâce aux efforts conjugués du Gouvernement, du concessionnaire général et des distributeurs locaux, la population des régions sinistrées a retrouvé en un an un élément de confort, auquel en moins de 15 ans elle s'est habituée au point de ne plus pouvoir s'en priver.

La Reconstruction des Bâtiments Publics.

Après la débâcle de l'offensive Rundstedt, l'Administration des Bâtiments Publics se trouvait en face de problèmes de reconstruction fort compliqués.

Il s'agissait en effet non seulement de réparer provisoirement les bâtiments de l'Etat détruits ou endommagés, mais encore de permettre aux administrations publiques de continuer ou de reprendre dans le plus bref délai un service tant soit peu normal. L'aménagement des bâtiments de la gendarmerie, des maisons douanières et des bâtiments des P. T. T. s'imposait d'urgence, les directeurs des établissements d'enseignements envisageaient l'ouverture prochaine de leurs écoles et le service normal de la maison de santé à Ettelbruck ne pouvait être entravé plus longtemps. Une centaine de bâtiments publics attendaient leur reconstruction.

Comme circonstances aggravantes, il y a lieu de citer surtout les difficultés de circulation et de transport tant par rail que par route, les grandes distances qui séparent les différents chantiers, le manque d'essence et de matériel ainsi que la pénurie de main-d'oeuvre.

Les ouvriers et artisans indigènes devant être mis à la disposition de la reconstruction privée, l'Architecte de l'Etat-Directeur était obligé de recourir à la main-d'oeuvre des régions non sinistrées ce qui nécessitait des difficultés appréciables par rapport au logement et à la nourriture.

En dépit de ces difficultés multiples, l'administration réussit à entamer les travaux à Ettelbruck et à Diekirch dès le début du mois de février 1945 et à Echternach, tout comme dans le secteur de la Moselle, dans le courant du mois de mars.

A plusieurs chantiers la question de réparations provisoires ne pouvait se poser en raison des cir-

constances spéciales qui imposaient une solution définitive tout en nécessitant l'acquisition de grandes quantités de matériaux.

Ainsi par exemple, une réparation provisoire de la toiture complètement détruite de l'école agricole à Ettelbruck, d'une superficie de 6.000 m² environ était impossible. Cependant pour économiser 350 m³ de bois (article rare qu'il ne fallait pas soutirer aux besoins multiples de la reconstruction privée) nécessités pour renouveler l'ancienne construction, on eut recours à la construction de fermes métalliques avec couverture en tôles embouties spécialement fabriquées, ce qui permettait une pose sans chevrons ni voligeage.

Bien que le pensionnat ne puisse être réinstallé que dans quelques mois, le chauffage central fonctionne de nouveau dans les ailes réservées aux salles de classe.

La reconstruction de l'abbaye d'Echternach — où les premières mesures consistaient à installer les bureaux des P. T. T., de l'enregistrement et les écoles primaires ainsi qu'à aménager une cuisine populaire avec logements pour les ouvriers engagés dans la reconstruction privée — présente des difficultés tout-à-fait spéciales, puisque là il s'agit non seulement de réparer les plus gros dégâts dans un laps de temps assez court, mais aussi de sauvegarder le caractère historique du bâtiment et des dépendances. Ici, comme d'ailleurs aussi dans le cas des autres monuments historiques, il fallait d'abord enlever et garer certains ouvrages d'art avant d'entamer les réparations proprement dites.

Les dépenses effectuées dans le courant de l'année 1945 se répartissent sur les différents chantiers comme suit :

Abbaye d'Echternach	4.619.800 — fr.
Ecole agricole à Ettelbruck ..	3.150.600 — »
Maison de santé à Ettelbruck	1.253.100 — »
Gymnase à Diekirch	922.100. — »
Bâtiment d'administration à Diekirch	448.500 — »
Bureaux de l'Architecte de l'Etat à Diekirch	123.400 — »
Prisons à Diekirch	80.900 — »
Château de Colmar-Berg	80.000 — »
Station viticole à Remich....	35.000 — »
Divers bâtiments dans l'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch	1.417.900 — »
Bâtiments des P.T.T.	1.500.000 — »
Bâtiments de gendarmerie ...	1.421.900 — »

Palais de justice à Diekirch et justices de paix	503.800 — fr.
Maisons douanières	2.067.400 — »
Monuments historiques*.....	1.493.200 — »

Total..... 19.117.600 — fr.

Dans le domaine des monuments historiques citons encore qu'en attendant la reconstruction de l'église paroissiale de Diekirch et de la basilique d'Echternach, la reconstruction définitive de l'ancienne église à Diekirch et de l'église paroissiale à Echternach est achevée.

En considérant que les grandes difficultés initiales sont surmontées et que les circonstances matérielles vont toujours en s'améliorant, on peut prévoir que dans 2 à 3 ans la reconstruction des bâtiments publics touchera à son achèvement.

Emprunt national.

La première tranche de l'emprunt de l'Etat 1946 qui porte sur un montant de 300 millions est entièrement souscrite. Le Gouvernement peut se féliciter de ce résultat, alors que l'Emprunt a été lancé à un moment, où certains facteurs de la vie économique de notre pays jouaient à l'encontre du placement massif d'un grand emprunt. On n'a qu'à rappeler le fait que beaucoup de personnes répugnent à un investissement à long terme, alors que les mesures fiscales extraordinaires ne sont pas encore votées ou mises à exécution, ce qui d'ailleurs ne tardera guère. Il faut aussi tenir compte de la reprise économique qui dévie une partie des fonds liquides vers d'autres emplois.

Le délai de 5 semaines qu'on a mis pour atteindre les 300 millions a pu paraître long, si l'on compare ce placement au placement expéditif et prompt d'avant-guerre. Mais il ne faut pas oublier qu'avant la guerre les emprunts grand-ducaux étaient signés par plusieurs gros établissements, comme les différentes institutions d'assurances sociales ou les compagnies d'assurances. Cette fois-ci plusieurs de ces gros preneurs ont presque totalement fait défaut, parce que leur trésorerie se trouve affaiblie par les pertes subies durant l'occupation ou immobilisée par les placements forcés en Allemagne. C'est donc sur les petits et les moyens souscripteurs que le Ministre des Finances devait compter. Et ceux-ci ont répondu à l'appel. Certes ces petits placements prennent du temps et les millions ne rentrent pas à la même cadence que si l'on se trouve en présence de quelques gros preneurs.

Le succès de cet emprunt consiste précisément dans le fait que le grand public s'y est intéressé dans une très large mesure. Il est vrai que la disposition qui permet d'affecter les fonds bloqués jusqu'à concurrence de 25% au paiement de la souscription a pu favoriser ce mouvement. Mais les souscriptions au moyen de fonds bloqués se sont tenues dans les limites étroites, 11% du montant total de la souscription, et c'est surtout de l'argent frais qui est rentré. A ce titre également l'emprunt est un succès.

Un autre fait significatif et réjouissant est que l'emprunt a pu être placé pour ainsi dire sans apport financier de l'étranger. On n'a pas l'impression dans les milieux financiers qu'après cette opération le marché interne se trouverait épuisé. Ces facteurs contraires, auxquels il a été fait allusion au début, se trouveront éliminés au bout de quelque temps. D'autre part les avoirs luxembourgeois à l'étranger qui sont encore bloqués en majeure partie pourront être rapatriés sous peu, puisque les négociations avec les principaux pays étrangers en question sont sur le point d'aboutir. En général la circulation plus aisée et plus rapide des capitaux renforcera le marché.

L'article 14 de l'arrêté ministériel du 5 février 1946 réglant les conditions de l'émission dispose que, lorsque le chiffre de 300 millions est atteint, le Ministre des Finances peut ou déclarer la souscription clôturée ou continuer l'émission au delà de ce chiffre. Le Ministre a été disposé à donner au public et spécialement aux retardataires volontaires ou involontaires l'occasion de souscrire encore à l'emprunt pendant un délai qui a expiré le 13 avril 1946.

L'Aviation au Grand-Duché de Luxembourg.

1. Aérodrome.

Luxembourg va procéder prochainement à l'aménagement provisoire d'un aérodrome. Cette solution intermédiaire s'impose vu que la réalisation de projets définitifs demande des études approfondies, devenues nécessaires par les conditions très strictes arrêtées lors de la Conférence de Chicago en décembre 1944.

Pour abrégé donc l'attente, un aérodrome de dimensions réduites sera installé au terrain du Findel, à 7 km à l'est de Luxembourg. La 9^{me} armée américaine y avait construit une piste empiercée de 1.100 m de long et de 40 m de large, dirigée dans un angle de 60 degrés. Elle possède une pente de presque 2%.

Cette piste sera complétée par deux bandes d'en-
vol, longues de 800 m et larges de 100 m, couverte
de gazon et dirigée resp. sous 15 et 75 degrés.

Cet aérodrome permettra l'atterrissage surtout de
petits avions jusqu'à 8 et 10 passagers.

2. Trafic aérien.

Des compagnies étrangères s'intéressent à l'ex-
ploitation des lignes vers Luxembourg. La *Sabena*
vient d'effectuer un premier vol d'essai avec un
« *Dakota* ». Un service devra fonctionner 3 fois par
semaine entre Bruxelles et Luxembourg à partir
du 23.4.46. De son côté, le Luxembourg, étudie
la question de la création d'une compagnie luxem-
bourgeoise de navigation aérienne afin de se

Il sera pouvu à une aérogare, destinée à abriter
un service d'observations météorologiques per-
manent, un service des communications par câble
et sans fil, ainsi que les bureaux administratifs.

relier, d'après ses besoins, à Bruxelles et à Paris
d'abord, aux autres capitales ensuite.

Il est évident qu'une large part dans l'utilisation
de l'aérodrome sera réservée aux touristes de l'air.
Les sportifs luxembourgeois sont en bonne voie de
regroupement ; du temps de l'occupation les clubs
avaient été dissous et leur matériel détruit ou em-
porté par les Allemands.

Le Ministère des Affaires Etrangères communique...

I. S. Exc. M. Joseph *Bech*, Ministre des Affaires
Etrangères, a fait le 7 mars 1946 devant la Com-
mission des Affaires Etrangères de la Chambre des
Députés un exposé sur l'attitude de la délégation
luxembourgeoise au sein de l'assemblée générale
de l'O.N.U., sur l'attitude du Gouvernement vis-
à-vis de la question de l'Espagne, sur la question
des frontières occidentales de l'Allemagne et sur
la question des réparations.

II. Un protocole commercial qui règle les
échanges commerciaux belgo-suédois pour 1946
a été signé le 8 mars à Bruxelles entre MM. *Spaak*
et S. Exc. M. *Häggloff*, Ministre de Suède. Aux
termes de cet accord, les parties contractantes
s'engagent à assurer un courant réciproque d'é-
changes qui peut atteindre pour chacun des deux
pays une valeur approximative de deux milliards
de francs. Les livraisons de la Suède à l'Union

Economique belgo-luxembourgeoise portent prin-
cipalement sur les produits suivants : minerais de
fer, de plomb et de zinc, bois et pâtes de bois,
papier et ouvrages en papier, ouvrages en fer et
acier, machines et produits de l'industrie mécanique.
De son côté, l'Union Economique belgo-luxem-
bourgeoise fournira entre autres à la Suède des
métaux non ferreux, des produits sidérurgiques,
des produits de fabrication métallique, des produits
chimiques, photographiques, du verre et des ou-
vrages en verre.

III. La Commission Mixte prévue par le Pro-
tocolo helvético-belgo-luxembourgeois du 25 juillet
1945 s'est réunie à Luxembourg du 7 au 14 mars
1946. Les pourparlers ont abouti à l'élargissement
des possibilités des échanges commerciaux et ont
apporté dans le domaine financier des aménagements
qui tendront au retour des relations économiques
traditionnelles entre les trois pays.

Nouvelles d'Amérique.

Le Commissaire à l'Information de New-York,
Monsieur André *Wolff*, a envoyé un télégramme
(17.3.1946) à Monseigneur l'Evêque de Luxem-
bourg, dans lequel il Lui annonce que Monsignor
Patrick O'Boyle, Directeur de la National Catholic
Welfare Conference a versé sur le compte de la

Caritas Luxembourgeoise la somme de 15,000
dollars en argent. Il lui fera parvenir en outre
300.000 livres de vivres (d'une valeur de 95.000
dollars) pour être distribuées parmi les familles
nécessiteuses luxembourgeoises.

Le Mois à Luxembourg.

2 mars : Le Colonel *Wilson*, Directeur du Bureau
International du Scoutisme, séjourne à Luxem-
bourg, accompagné de son secrétaire M. *Dick*
Lund. Dans une conférence de presse le Colonel
Wilson donne aux journalistes un aperçu sur
la situation du scoutisme international. Le
soir par Radio-Luxembourg, il s'adresse aux
scouts luxembourgeois et leur transmet les
saluts des scouts du monde. Le lendemain le
Colonel *Wilson* et M. *Dick Lund* sont reçus
par LL.AA.RR. *Madame la Grande-Duchesse*,
le *Prince Félix* et le chef de la « Luxembourg
Boy Scouts Association » S.A.R. le *Prince*
Jean.

4 mars : S.A.R. *Madame la Grande-Duchesse* re-
çoit en audience S.E. Monsieur *Stanislas*
Corwino-Milkowski, Ministre d'Italie, qui Lui
remet les lettres l'accréditant auprès d'Elle
à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre
plénipotentiaire.

7 mars : Au Cercle Municipal, Monsieur *Van*
Zeeland, ancien Premier Ministre de Belgique,
fait une conférence sur le sujet : L'Amérique
à la recherche de la paix. S.A.R. le *Prince*
Félix a daigné honorer la conférence de sa
présence.

- 8 mars : S.A.R. *Madame la Grande-Duchesse* reçoit en audience Monsieur Paul *Van Zeeland*, accompagné de S.E. le Vicomte *Berryer*, Ministre de Belgique à Luxembourg.
- 9 et 10 mars : Les corps des Luxembourgeois martyrs du camp de concentration de Hinzert sont transférés solennellement vers Luxembourg et inhumés le 10 mars dans le sol natal. La journée comprise entre samedi le 9 mars à 15 h. et dimanche le 10 mars à 15 h. est déclarée journée de deuil national.
- 10 mars : Au stade Municipal l'équipe nationale de Hollande bat l'équipe nationale luxembourgeoise par 6 à 2.
- 11 mars : Conférence de M. Maurice *Mignon*, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, dans le cadre des Amitiés Françaises. Sujet : Un apôtre de l'Humanité, *Romain Rolland*.
Le Pape désigne Mgr. *Ferdinando Cento* à la qualité de nonce apostolique en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.
- 14 mars : Représentation de gala, au profit de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, du film « Mrs. Miniver » au Cinéma Marivaux en présence de la Cour, du Gouvernement et de nombreuses notabilités.
- 15 mars : Radio-Luxembourg présente au Théâtre Municipal l'opéra « La Tosca » de *Giacomo Puccini*. Les principaux rôles sont interprétés par des artistes de l'Opéra Comique, notamment M. *Venant Pauké*. L'orchestre et les chœurs de Radio-Luxembourg sont placés sous la direction de M. *Jean Pleger*.
- 17 mars : Au Théâtre Municipal représentation du conte en 3 actes « Le Grand Poucet » de *Claude-André Puget*, par les tournées *Karsenty* de Paris.
- 18 mars : Conférence de M. *Weckering* sur l'énergie atomique, dans le cadre de l'Association des Ingénieurs.
- 23 mars : Ouverture dans la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal d'une exposition : le Paysage dans la peinture du 16^e au 20 siècle, organisée par l'Art à l'Ecole. L'exposition présente des paysages de *Bruegel*, *Ruysdael*, *Hobbema*, *Corot*, *Courbet*, *Monet*, *Sisley*, *Césumme*, *Derain* etc.
Le Ministre des Finances annonce que la 1^{re} tranche (300 millions de fr.) de l'Emprunt de l'Etat 1946 est souscrite. La souscription sera clôturée le 13 avril 1946.
- 25 mars : Sous les auspices des Amitiés Françaises M. *Christian Dédéyan* fait une conférence sur la jeune littérature française contemporaine.
- 26 mars : Monsieur P.-L. *Mallen*, Attaché d'Information près l'Ambassade de France à Bruxelles et la Légation de France à Luxembourg, prend contact avec la presse luxembourgeoise et l'Office d'Information dans une conférence de presse convoquée par l'Office d'Information et suivie d'un dîner à la Légation de France.
Le 26 et 27 mars les célèbres ballets des Champs Elysées donnent deux soirées de gala de danse au Théâtre Municipal.
- 31 mars : Au Stade Municipal, devant 14.000 — 16.000 spectateurs l'équipe nationale luxembourgeoise de football rencontre l'équipe militaire officielle de l'Angleterre. Les Anglais remportent la victoire par 2 buts à 0.



TABLEAU D'HONNEUR

des patriotes luxembourgeois morts pour la patrie en Allemagne dont les dépouilles mortelles furent transférées vers le sol natal

Victimes de la grève du 1^{er} sept. 1942

fusillées à **Hinzert**, en septembre 1942

KONZ Nicky, 27.1.1914 Mersch
MEIERS Charles, 20.8.1886 Brouch/Mersch
SCHMIT Alphonse, 23.9.1908 Breitweiler
SCHROËDER Jean, 1.4.1914 Luxembourg
WORRÉ Michel, 22.4.1893 Clausen
ZEIMES Léon, 24.2.1916 Itzig
ANGELSBERG René, 15.7.1923 Differdange
MISCHO Robert, 29.12.1920 Differdange
TOUSSAINT Ernest, 6.3.1908 Rumelange
WEETS Alphonse, 10.4.1889 Seraing (Belg.)
BRÜCK Alfred, 28.11.1896 Epernay (France)
EWEN Joseph, 1.10.1900 Wiltz
DAX Michel, 15.8.1920 Ettelbruck
THULL Jean, 30.1.1919 Ettelbruck
HEIDERSCHIED Emile, 29.9.1919 Diekirch
BETZ Nicolas, 22.2.1914 Kahler
LOMMEL Célestin, 28.9.1890 Eischen
MÜLLER Nicolas, 7.12.1893 Wiltz
SCHNEIDER J. P., Differdange

Les dépouilles mortelles de

ADAM Henri, 23.2.1894 Ansbach
BIREN Eugène 6.4.1919 Schifflange
n'ont pas pu être retrouvées.

Victimes du massacre à Hinzert du 25 février 1944

BASSING Louis, 12.2.1907 Vianden
EVERLING Georges, 27.4.1907 Wiltz
GRZONKA Robert, 21.12.1903 Luxembourg
KOOB Léon, 28.1.1903 Obercorn
MAROLDT Pierre, 29.6.1906 Bivange
BRISTIEL Léon, 9.6.1917 Schifflange
SCHOOS Joseph, 24.12.1911 Luxembourg
DAL ZOTTO Dillingen (Beaufort)
GLESENER Hubert, 6.7.1911 Rumelange
HEYARDT Raymond, 3.8.1916 Rumelange
KUNSCH Emile-Charles, 22.12.1908 Pétange
PAULY Conrad, 12.4.1916, Amnéville
BARBIEUR Edgard (Bruxelles-Greinsheim)
CHRISTOPHE Adolphe (Crusnes-Nancy)
LAUX Emile, 20.7.1915 Mersch
KUHN Jules, 4.3.1912 Diekirch
LEMMER Jean, 27.6.1915 Diekirch
MANNON Théodore, 9.12.1895 Luxembourg
NOESEN Tony, 21.8.1905 Diekirch
BENTZ Lucien, 6.12.1916 Diekirch
MICHEL Arthur, 11.5.1919, Dalheim
SANDT Aloyse, 2.6.1902 Bech-Kleinmacher
STEINMETZER Jean, 28.2.1898 Heinerscheid

Les corps des personnes ci-dessus énumérées n'ont pas pu être identifiés individuellement.

Victimes décédées au camps de Concentration de Hinzert

Les corps des personnes renseignées ci-après sont identifiés.

NITLER Eugène, 29.3.1898 Dalheim
NATI Pierre, 22.12.1918 Obercorn
LINDEN Octave, 2.5.1923 Kayl

Victimes exécutées à Klingelpütz près de Cologne en 1943

FLAMMANG Nicolas
MERTENS Henri
BARTHEL Roger
PELĶES Pierre

Victimes exécutées à Francfort/Main en 1944

BOUR Marcel, 12.3.23 Itzig
CLEMENT Jean, 23.5.23 Pfaffenthal
CLEMENT Joseph, 4.6.21 Pfaffenthal
MICHEL Georges, 27.11.24 Schaerbeck
BARNICH Camille, 2.2.24 Cruchten
BECKENE J. P., 26.12.24 Helmsange
DRIESCH Joseph, 10.10.22 Schrassig
EISCHEN Pierre, 18.6.23 Consdorf
JUNGBLUT Pierre, 22.7.22 Mersch
MART Alex, 1.8.22 Bilsdorf
MERTENS Norbert, 9.11.24 Wolvelange
BERCHEM Jean, 5.8.23 Olm/Capellen
BOERES Pierre, 5.8.20 Esch/Alzette
FANDEL Ferd., 4.12.24 Esch/Alzette
DRAUT Arthur, 29.2.20 Esch/Sûre
WEHR François, 30.3.23 Burglinster
WEYDERT Léon, 13.10.20 Ehnen
NILLES Jean, 7.5.23 Bettembourg
STOFFEL Denia, 14.6.21 Gaichel
SCHROEDER J. P., 9.6.23 Berbourg
THOMA Edmond, 24.9.21 Beckerich

Victimes tombées à Wiesbaden

lors d'un Bombardement
le 18 décembre 1944

LANNERS Nic., 28.8.1908 Hoscheid
MEYER Jos., 24.11.1899 Hoscheid
OSWALD Nic., 14.10.1919 Steinfort
ROILGEN Albert, 13.4.12 Heiderscheidergrund
SCHMITZ Prosper, 6.1.1902 Hagen
WEBER Alphonse, 4.12.18 Schifflange